



## DÉCLARATION DES ÉLUS **CGT** AU C.T.A. DU 08 MARS 2012

En plus de la suppression des 260 postes d'enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré et des 495 dans le 2<sup>nd</sup> degré constatés lors du CTA du 13 janvier 2012, c'est maintenant au tour des emplois administratifs d'être concernés.

Le rectorat de Versailles a donc fait le choix de supprimer 10 postes d'Adjoints Techniques de Laboratoire (ATL) dans 10 collèges de notre académie.

Quant aux moyens administratifs en EPLE ou ceux attribués à l'assistance éducative, et au nombre de postes infirmiers, nous savons tous ici, qu'ils sont notoirement insuffisants.

Au final, Monsieur le Recteur, vous aurez rempli votre lettre de mission, à savoir, programmer pour la rentrée scolaire prochaine, la suppression de 765 postes dans notre académie, conformément aux directives ministérielles. Objectif atteint.

Dans ces conditions, nous vous rappelons Monsieur le Recteur, que la CGT Educ'action revendique :

- Une loi de programmation et un plan pluriannuel de recrutement accompagné d'une formation pour répondre aux exigences d'efficacité sociale du service public d'éducation ;
- Le retour des 66 000 emplois supprimés depuis 2007 et l'annulation des 14 000 annoncés pour la rentrée 2012 ;
- Dans cette logique, la garantie d'emploi de tous les précaires est une exigence avec une titularisation sans condition de concours, ni de nationalité (avec, le cas échéant, la création de nouveaux corps) ;
- Des infirmier-e-s en nombre suffisant pour assurer une présence dans tous les établissements scolaires et écoles de l'académie. Nous connaissons les difficultés de recrutement mais la prise en compte de notre revendication du passage à la catégorie A des personnels infirmiers (comme c'est le cas à l'APHP), permettrait certainement de faciliter le recrutement...
- Une réduction du temps de travail hebdomadaire des enseignants sans modulation ni annualisation, avec la création des emplois correspondants et le retrait, dans les statuts, de la référence à l'obligation pour les enseignants d'effectuer des heures supplémentaires ; la pénibilité du travail doit faire l'objet d'une reconnaissance institutionnelle. En effet, les missions des personnels se sont diversifiées et donc complexifiées induisant une charge de travail de plus en plus importante et exigeante.

Les élus **CGT** au C.T.A.

Marie BUISSON

Jean-Pierre DEVAUX

**CGT** Educ'action-Versailles 245, boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 - e-mail : [uasenver@wanadoo.fr](mailto:uasenver@wanadoo.fr) ☎ portable : 06.70.95.03.30

🌐 site web **CGT** Educ'action-Versailles : <http://www.premiumorange.com/uasenver/>